



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 23 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 septembre 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Madame Christine MARTIN	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Stéphanie MODDE
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Nadjoud BELHADEF	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Marien LOVICH	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Kildine BATAILLE	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL
Madame Delphine BLAYA	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Philippe THIRION
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET	Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Céline RENAUD	Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : SOLIDARITE

Politique municipale en faveur de l'âge – Plan d'actions

Bien vieillir est un enjeu de longue date pour la ville de Dijon, les évolutions démographiques nécessitent d'y porter une attention accrue. En effet, 36 000 dijonnais étant âgés de 60 ans et plus, dont 14 000 ont plus de 75 ans, la prévention de la perte d'autonomie est à inscrire au coeur de nos politiques publiques.

Une ville où il fait bon vieillir

La ville de Dijon est une ville accueillante pour les seniors.

Dijon a été labellisée Ville Amie des Aînés par l'Organisation Mondiale de la Santé en 2010 et est l'une des premières villes françaises à bénéficier de cette reconnaissance. La ville est pensée de manière globale, en perpétuel mouvement, riche de ses diversités et de ses capacités, conçue pour répondre aux besoins des jeunes et des vieux d'aujourd'hui et de demain.

Dijon fait partie des villes françaises pleinement investies dans la réflexion et l'action en faveur des aînés.

La politique de l'âge s'est déployée sur Dijon avec des initiatives structurantes comme la création de la Maison des Seniors ou la mise en place de l'Observatoire de l'Age, instance participative qui permet de consulter, réfléchir et mobiliser des seniors autour des problématiques de société les concernant. Chaque action a été l'occasion de rapprocher les publics avançant en âge des réponses qui leur sont accessibles et de transformer l'image du vieillissement afin de lutter contre les stéréotypes et l'âgisme.

L'implication de la ville de Dijon au sein du Réseau Francophone Ville Amie des Aînés lui permet de s'inspirer et inspirer en retour d'autres communes dans la construction d'une réponse toujours adaptée aux besoins des publics âgés souhaitant vivre pleinement leur ville.

Devant l'avancée en âge des dijonnais, il importe de se doter d'un outil permettant à chacun, au sein des directions de la ville comme parmi les partenaires, institutionnels ou associatifs, d'apporter des réponses structurées sur ce territoire à de situations de personnes vieillissantes.

La définition collégiale d'un Plan d'actions de la politique en faveur de l'âge

Appuyé sur un état des lieux étayé, le Plan d'Actions pluriannuel comprend l'ensemble des ambitions de la ville concernant les dijonnais avançant en âge.

Toutes ces actions ne s'adressent pas exclusivement aux seniors dijonnais et peuvent tout aussi bien bénéficier à d'autres publics.

Par la mobilisation de très nombreux acteurs du territoire, cette nouvelle feuille de route s'est construite en coopération, dans le sens d'une dynamique d'amélioration de la prise en compte des publics seniors.

Ce travail collégial a permis de faire émerger un plan de 24 actions, appuyé sur les réflexions d'élus, de services et de partenaires qui rythmera la politique municipale en faveur de l'âge sur les six prochaines années, une clause de revoyure à trois ans permettant d'observer les actions finalisées et celles amenées à enrichir le plan d'actions, dans le cadre d'une actualisation nécessaire.

Le Plan d'action valorise ainsi, sur des thématiques larges et variées, la qualité des politiques publiques portées qui toutes visent à réserver une place au public dijonnais avançant en âge.

La méthodologie utilisée pour concevoir la feuille de route permet à la ville de satisfaire aux critères de labellisation du Réseau Francophone Ville Amie des Aînés. Ce label récent doit venir confirmer l'importance de l'attachement de la ville à ce que ses seniors évoluent sur le territoire dijonnais dans les meilleures conditions possibles, en bénéficiant de l'ensemble des ressources qu'il offre.

Dans cette optique, la Ville de Dijon sera auditée en octobre prochain, en vue de l'obtention de sa labellisation. Ce label produira ses effets sur une durée de six ans.

La transversalité assumée de cette politique qui mobilisera de très nombreuses politiques publiques œuvrant pour la population dijonnaise dans son ensemble s'accompagnera de la mise en place d'outils de suivi partagés et ne manquera pas d'associer les partenaires pour asseoir toujours plus la place des publics avançant en âge dans la vie de la cité.

Cette nouvelle politique municipale en faveur de l'âge articulera son action et ses ambitions avec celles de la politique métropolitaine de la longévité dont la mise en œuvre a débuté en début d'année 2024.

Il vous est proposé de bien vouloir adopter le Plan d'Actions de la politique en faveur de l'âge engageant notre collectivité pour les six prochaines années.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à mettre en œuvre les 24 fiches actions proposées dans le Plan d'Actions ;
- **d'autoriser** le Maire à proposer le Plan d'Actions dans la démarche de labellisation Ville Amie des Aînés.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	